

Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

Fiscalité : Pensions complémentaires et assurances-placement - P.11



Avant-projet de loi Twin Peaks II - P.22



Vincent MAGNUS :
Déjà 5 ans de présidence !

P.15

Résultat du Concours « Tablette Nexus » - P.28



Principium N°6
Juin 2013

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128

DEMETRIS A4

Sommaire - Juin 2013

RÉDACTION :

- Rédacteur en chef :
Patrick CAUVERT
- Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- Comité de rédaction :
Denis GOUZEE
Luc WAUTERS
Pierre HENS
Jean DEVILLE
Emmanuel DE HARLEZ
Florence BILLE
Valéry LAMOTTE
Pascal LASSERRE
Olivier RUYSSSEN
- Annonceurs :
Allianz, Axa, Demetris, Euromex, Fidéa
- Couverture :
Sabine GANTOIS
- Photographe :
Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUVERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.4 Éditorial
- P.8 En Bref

Informations

- P.6 Coin lecture
- P.7 Législation : L'assureur a un devoir de neutralité à l'égard des courtiers
- P.10 Questions de Principium : Paul VAN EESBEECK, Conseiller juridique et associé de Vereycken & Vereycken Consulting
- P.11 Les pensions complémentaires et les assurances-placement
- P.15 Interview : Vincent MAGNUS, 5 ans de présidence !
- P.20 Nouveau plan de lutte contre la non-assurance
- P.22 Avant-projet de loi Twin Peaks II
- P.25 Nombre de responsables de la distribution
- P.26 « Penser UCM » à Bruxelles !
- P.27 Wikifin.be : des informations financières pour les moments importants de la vie et un « quiz pension »
- P.28 Brocom : Concours « tablette Nexus » : Rappel des principes et résultats
- P.30 Sécurité routière : Ça bouge pour les motos
- P.34 Webzone : Les 5 choses à ne pas faire sur un site internet
- P.35 RSE : Photovoltaïque or not Photovoltaïque ?
- P.36 Droit social : Quelques brèves sociales
- P.39 Photo numérique : Comment photographier les « ciels » ? (partie 1)
- P.46 Productivité & informatique

Divers

- P.38 Auto : Ford C Max
- P.42 Assurances dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium





Changement et continuité

Un changement de président est toujours un moment important pour une institution. Après 5 ans de présidence, Vincent MAGNUS cède sa place à Philippe MUYS. J'allais dire que la présidence revient à Bruxelles, ce qui est faux car tout le monde connaît les multiples attaches luxembourgeoises, namuroises et mouscronnoises de notre nouveau président, ce qui en fait un vrai « zinneke ».

Bilan

En page 15, vous lirez l'interview-bilan de ces 5 dernières années. Au fur et à mesure que les dossiers se terminent, d'autres encore plus complexes voient le jour. Et nous avons tous l'impression que le temps passe si vite alors que bien souvent le démarrage et l'implémentation consécutive à un accord prennent beaucoup de temps, trop de temps pour entrer en vigueur et permettre au secteur de progresser.

Trois dossiers

En mai 2008, j'évoquais trois dossiers : l'offre conjointe, Certassur et Zoomit. Trois destins fort différents.




L'offre conjointe est un peu notre Monstre du Loch Ness, on voudrait bien en venir à bout mais les opportunités d'y arriver sont assez rares, tout comme les apparitions de Nessie. Nous restons cependant très attentifs et intervenons fréquemment dans différents cénacles et auprès de tous les interlocuteurs possibles pour arriver à éradiquer cette injustice.



Zoomit : dossier bouclé, succès total tant au niveau technique que juridique. Nous avons un bel accord, bien équilibré en faveur des courtiers, mais rien ne se déploie, le taux d'utilisation reste proche de zéro. Nous avons réussi à préserver l'encaissement par les courtiers à un prix raisonnable en mettant au service de tous une technologie avant tout destinée aux grandes entreprises ou plutôt aux grands facturateurs vers le public. Nous sommes malgré tout très satisfaits de constater que le taux d'acceptation de Zoomit par les clients est trois fois plus élevé que celui des compagnies. C'est simplement une question de confiance.



Certassur, qui à l'époque comprenait deux volets : la formation permanente et l'examen unique. Pour la deuxième partie, comme vous le lirez dans l'interview, beaucoup de négociations parfois très tendues avec Assuralia, pour en arriver à un projet qui démarrera sans doute tout prochainement et dans lequel les Fédérations d'intermédiaires (FEPRABEL, FVF et UPCA) ne seront pas présentes. C'est un de ces paradoxes du secteur de voir la formation de ses futurs membres gérée par les Assureurs ou les Banquiers (Assuralia et Febelfin). Heureusement qu'il nous reste la concurrence à faire jouer entre les deux organismes.



Pour la formation permanente, le travail a permis un démarrage. Il reste des progrès à faire au niveau du suivi et du contrôle. Nous ne désespérons pas de pouvoir proposer aux autorités des solutions plus fiables et gérables afin de permettre à tous de remplir ses engagements.

Bref, le travail accompli est important et le travail futur ne manque pas.

Nous reviendrons dans un prochain numéro sur la vision et le programme du nouveau Président.

Embouteillage de projets de Lois

Pour le moment, l'Europe avec les directives et la Belgique avec ses nombreux projets de Lois, rivalisent d'initiatives légistiques et veulent aller de l'avant.

Comme vous le lirez à partir de la page 22, nous avons réagi à deux premiers textes proposés par le SPF Economie (Modification de l'Art. 4 de la Loi du 27 mars 1995 - Loi sur l'intermédiation) organisant le nombre de RD et de PCP par bureau et le projet de Loi Twin Peaks (Renforcement du pouvoir de la FSMA dans la défense du consommateur en matière de produits financiers et contrôle du secteur en général et de l'intermédiation en particulier), pour lequel nous avons aussi réagi et fait traiter ce dossier par la Commission des Assurances et par le CSIPME (Conseil Supérieur des Indépendants et des PME).

Pendant que nous nous occupons de tout cela, sans oublier la gestion des amendements au niveau de la DIA qui est examinée par le Parlement Européen, nous avons reçu, il y a une quinzaine de jours, un projet de texte de Loi qui s'intitule : « Wet Verzekering », rassurez-vous je vous l'écris dans la langue de VONDEL car point de traduction dans la langue de MOLIERE pour le moment.

Ce texte fait 278 pages et nous avons été invités le jeudi 13 juin au cabinet de notre Ministre de tutelle, Monsieur VANDE LANOTTE, pour donner notre avis. Même si les trois Fédérations étaient au rendez-vous et même si le temps était très court pour rédiger des notes complètes, nous étions présents et avons fait part au Ministre de nos avis.

Ce projet est sans doute une excellente idée, mais la méthode de travail est inadmissible. Il reprend en fait tous les textes qui concernent la protection du consommateur au niveau des assurances en Belgique. La Loi de 1992 (LCAT), la Loi de 1995 sur l'intermédiation et puis plein d'autres points ou mesures nouvelles qu'il faut comprendre et dont il faut analyser les répercussions avec des surprises dans le chapitre concernant l'assurance protection juridique ou plus encore tout ce qui concerne la segmentation.

Nous pensons qu'il faut travailler sérieusement, ce qui prend un certain temps, qu'il faut se concerter au niveau du secteur et entendre les avis des experts AVANT de légiférer. Sinon ce texte ne sera que du show politique sans impact réel et utile pour la défense des consommateurs avec le risque de causer bien des dommages collatéraux.

Voilà au moins un endroit où l'été sera chaud.

Bonnes vacances !



FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be